

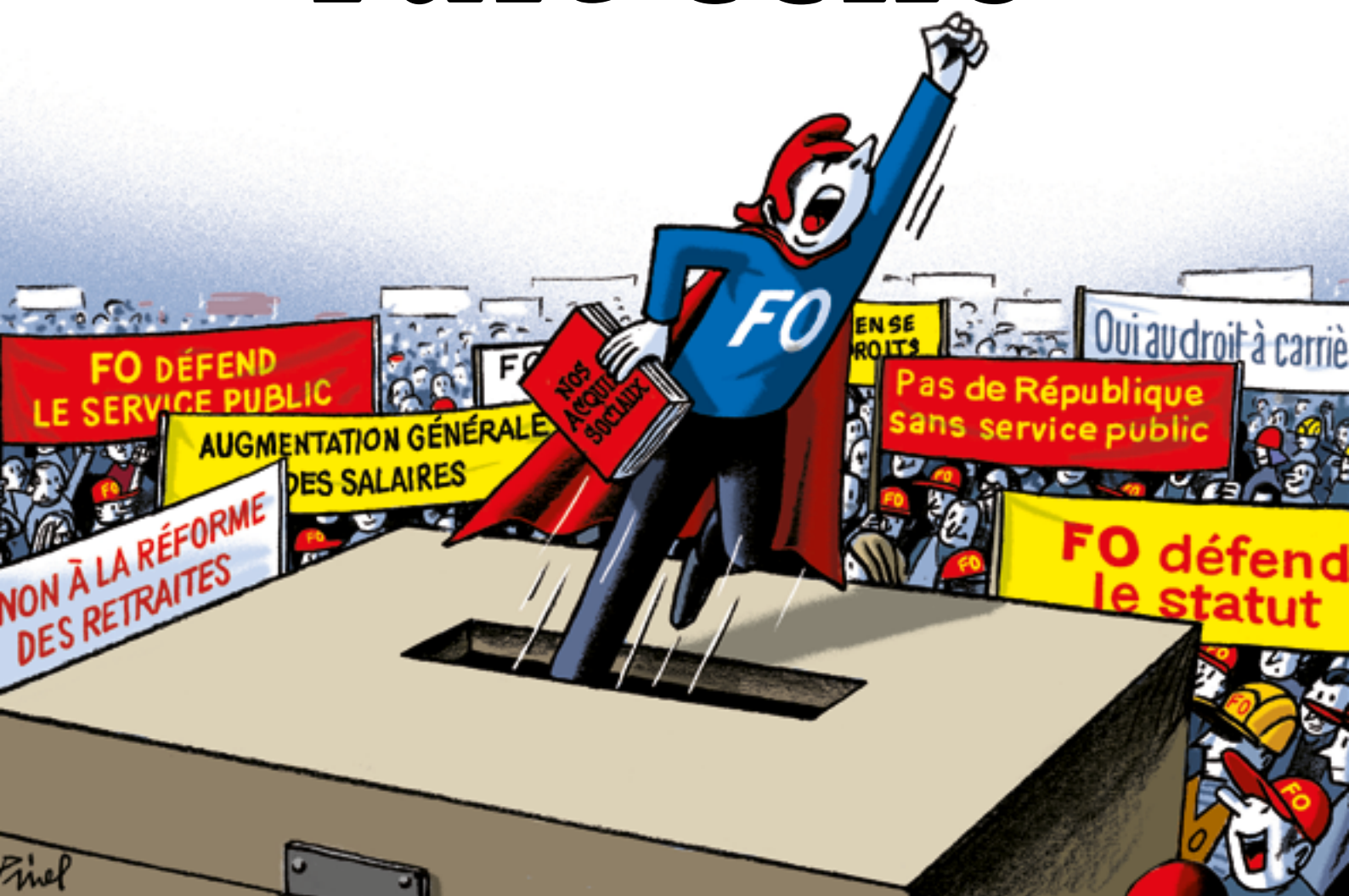
N° 3296 du 12 décembre 2018 au 8 janvier 2019

L'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

RESISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

La voix de FO fait écho



FO étend encore sa
représentativité dans la
fonction publique (p. 4 et 5)

Tour de passe-passe sur
le Smic (p. 7)

Aperçu international
des attaques contre les
retraites (p. 11 à 14)



p. 4 et 5

© F. BLANC



p. 11 à 14

DR



p. 16

L'inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*.
 Directeur de la publication : Yves Veyrier.
 Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.
 Rédaction en chef : D. Rousset.
 Rédaction : N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, E. Salamero – Secrétariat de rédaction/maquette/

ACTU

- Fonction publique : FO gagne encore du terrain aux élections 4-5
- Les salaires ne sont pas les ennemis du climat 6
- Smic : le tour de passe-passe du gouvernement 7

C'EST EN NÉGO

- Assurance chômage : les raisons de la suspension de la négociation 8

DROIT

- Ce que dit la loi sur le paiement des heures supplémentaires 9

DOSSIER

- Retraites : un combat sans frontières pour les défendre 11-14

INTERNATIONAL

- La CSI en congrès pour « renforcer le pouvoir des travailleurs » 16

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES

- Grève gagnante chez U-LOGistique en Loire-Atlantique 17
- FO s'inquiète d'un démantèlement du réseau routier national 18
- Faute de négociation les municipaux de Marseille ont décidé la grève 19
- FO prépare les élections de janvier dans les chambres d'agriculture 20-21

HISTOIRE

- 1914-1918 : la recomposition du mouvement syndical international 23

PORTRAIT

- Avec Laurent et Hilaire, FO bat des records chez Calberson 24

photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher – Conception de la maquette : V. Pfohl.
 Ont également contribué à ce numéro : M. Pourcelot, C. Chiclet.
 Abonnements : V. Rigaut. Tél. : 01 40 52 82 33.
 Imprimé par RPN, Livry-Gargan – Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 2647-4174 – Dépôt légal décembre 2018.
 Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
 Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr
 Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

RÉPONDRE À L'URGENCE SOCIALE

La crise actuelle vient de loin. Elle recouvre une dimension à la fois citoyenne, économique et sociale.

Cette crise est le symptôme d'un sentiment d'impuissance ou de démission du politique face à la domination des contraintes économiques et à la financiarisation insolente de l'économie. Elle est aussi le produit de la non-écoute des syndicats. Le 9 octobre, à l'appel de FO notamment, plus de 160 000 manifestants s'étaient mobilisés. Et puis? Rien... Aucune autre considération que « *une manifestation après d'autres et avant d'autres* ». Nous avons pourtant dénoncé et alerté : depuis trop longtemps le dialogue social et la négociation collective sont vus comme une caution, voire une contrainte. À tel point que le terme de « concertation » est désormais connoté négativement. Plus localement, cette crise exprime la recherche de nouveaux liens sociaux face à la disparition de ce qui fait société : l'emploi, dans un contexte de désindustrialisation et de désertification des

territoires, les services publics, les commerces et lieux d'échanges dans les centres-villes, les bourgs, les villages; et l'éloignement des lieux de débats et de décisions, conséquence des réformes territoriales récentes.

**Les salaires
ne sont
l'ennemi
ni de l'économie,
ni de l'emploi.**

C'est ce que nous avons dit lundi au président de la République. S'il a semblé entendre ce diagnostic, les réponses apportées sont loin d'être à la hauteur.

Le tabou sur le Smic a semblé vaciller, mais le montage de l'augmentation réglementaire cette année (1,8%) et de la prime d'activité ne constitue pas le coup de pouce attendu. L'attente est forte – elle demeure – sur le pouvoir d'achat des salariés, du privé et du public, ainsi que des retraités, qui subissent les fins de mois

difficiles et l'injustice des politiques fiscales. FO milite et a appelé les syndicats à agir en ce sens pour que la négociation collective de branche retrouve toute sa place et que s'ouvrent très vite des négociations conduisant à l'augmentation des salaires. Les salaires ne sont l'ennemi ni de l'économie, ni de l'emploi.

Nous avons dit aussi au président de la République qu'il est temps, plus que temps, que cesse l'enchaînement sans fin des « réformes » de l'État et de la fonction publique, jamais évaluées, essentiellement guidées par la réduction de la dépense publique – terminologie qui devrait être bannie au profit de celle d'investissement de la nation pour l'égalité et la fraternité dont ont tant besoin nos concitoyens sur l'ensemble du territoire.

Au débat sur les besoins du service public aujourd'hui et sur les moyens et leur financement indispensable est associé celui d'une réforme de la fiscalité, essentiellement appuyée aujourd'hui sur l'impôt indirect (TVA, TCIPP...), pour refonder l'impôt progressif.

Fonction publique : FO étend son

FO franchit un nouveau cap de sa représentativité dans la fonction publique. L'organisation conforte sa position leader à l'État, grimpe à la deuxième place dans l'hospitalière et affiche de beaux résultats à la territoriale.

Dans un contexte de forte baisse de la participation (49,8% contre 52,8% en 2014), ce qui se traduit par un recul en nombre de voix pour la quasi-totalité des organisations, FO affermit ses positions et y ajoute de belles progressions, à l'instar de son passage de la troisième

à la deuxième place dans le versant hospitalier. Sur l'ensemble des trois versants (État, territoriale, hospitalière) FO conforte sa troisième position (sur neuf organisations représentatives) en actant une progression aux comités techniques avec 18,1% des suffrages contre 18% en 2014. À l'État, avec 17,1%

des suffrages (contre 17% en 2014 et 16,6% en 2011) FO consolide sa place de leader acquise en 2011. Pour la Fédération générale des Fonctionnaires FO, les électeurs ont « plébiscité un syndicat libre et indépendant dont le seul objet est la défense des intérêts particuliers et moraux des agents ». Ils soutiennent ainsi « un

syndicat qui refuse la co-gestion, la co-construction des réformes ».

DE MULTIPLES PROGRESSIONS

Au sein de la territoriale, FO, qui maintient sa troisième position, engrange de bons résultats marqués de progressions à

UN FESTIVAL DE DYSFONCTIONNEMENTS

Les territoriaux FO l'affirment : « On n'a jamais vu ça ! » Concrètement : « Beaucoup d'erreurs, d'irrégularités lors des scrutins ». La liste est longue... « À Montpellier, tous les bulletins étaient de la même couleur sauf ceux

de l'Unsa. On a vu aussi des listes non conformes aux nouvelles obligations concernant la parité. Et aussi, en Normandie, une collectivité qui a exigé une carte nationale d'identité pour voter et non une simple pièce d'identité... »

GROS BUG À L'ÉDUCATION...

Alors que le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, M. Olivier Dussopt, soutient que « vote électronique ou pas, cela n'a pas d'incidence »... Cette méthode de vote, que le gouvernement compte encore développer pour les prochaines élections – cela alors qu'elle est fortement soupçonnée d'entraîner un recul de la participation –, porte en elle le risque de dysfonctionnements techniques. Les agents et électeurs de l'Éducation nationale (où cet unique mode est utilisé depuis 2011) en savent quelque chose. « Surchargé, le serveur patinait un peu », admet le secrétaire d'État. En effet. À l'ouverture du scrutin, le 29 novembre, les électeurs de la quasi-totalité des académies ne pouvaient se connecter avec ce serveur géré par une société privée prestataire...

V. F.



Si des recours sont possibles « ce n'est pas toujours facile de décider d'y recourir », souligne FO. Un recours peut mettre en péril les résultats positifs obtenus auparavant et c'est prendre le risque de voir les électeurs désertier un nouveau scrutin.

a représentativité

Bordeaux par exemple, ou encore dans les conseils départementaux de Haute-Loire et du Haut-Rhin. L'organisation peut aussi se réjouir de résultats prometteurs, tels ceux de Nanterre. Créé en septembre dernier, le syndicat FO des territoriaux, qui récolte 14,60% des voix, devient représentatif. Alors que les résultats définitifs de ces élections seront proclamés le 20 décembre, l'analyse des données permet d'ores et déjà de confirmer la deuxième place de FO au sein du ministère de l'Agriculture, ou encore les trois sièges de FO au comité technique ministériel du secteur de l'économie et des finances. À la défense, si dans le cadre d'une participation en recul de 4%

FO cède sa première place à 547 voix près, il convient de relativiser. « *L'objectif est de reprendre la main* » sur les secteurs de Rennes et Brest, explique la Fédération FO, se félicitant que l'organisation conserve sa première place dans toutes les autres régions militaires. Au ministère de l'Intérieur FO fait carton plein, à l'éducation l'organisation confirme sa position de première organisation confédérée, au sein des ministères de l'Écologie, des Transports et de la Cohésion des territoires, FO, en deuxième position, conserve quatre sièges au CTM en « *confortant ou développant son implantation dans la plupart des services ou établissements* »...

Valérie Forgeront

ZOOM SUR TROIS SECTEURS EN PROGRESSION

FO, via la fédération FSMI-FO (police, gendarmerie, préfectures, juridictions administratives), retrouve sa première place au ministère de l'Intérieur et supplante Alliance. Avec pour ces élections un taux de participation global (83%) en forte progression par rapport à 2014, FO, qui recueille 34,44% des suffrages au comité technique ministériel (CTM/186659 électeurs), progresse de 2,4% (plus de 11000 voix) et obtient six sièges sur quinze. Trois représentants FO au CTM sont issus du secteur des préfectures. À la CAP (commission administrative paritaire) nationale de la police, Unité SGP Police-FO tient la première position et obtient sept sièges. Au sein des préfectures, FO obtient douze des dix-huit sièges en CAP nationale de la filière technique et onze sièges chez les administratifs. À la gendarmerie, FO obtient 59% des voix, six sièges au CT.

Au sein du ministère de la Justice, avec 34% des suffrages FO (SNP-FO) prend la première place dans l'administration pénitentiaire en détrônant l'UFAP-Unsa. Contrairement à l'UFAP, le SNP-FO, qui revendiquait des améliorations indemnitaires et statutaires pour les surveillants, avait rejeté en janvier dernier le texte d'accord présenté par le ministère après deux semaines de grèves. FO demande une réouverture des négociations.

À l'Éducation nationale (1023211 électeurs), où dix-sept organisations se présentaient, FO demeure la première organisation confédérée du secteur. Elle progresse de 3700 voix et conforte, avec 13,7% des suffrages au CTM, sa troisième position en tant qu'organisation syndicale représentative. De leur côté, FSU, Unsa et CFTD enregistrent un effritement de leur nombre de voix.

V. F.

FO conquiert la deuxième place dans la santé

Force Ouvrière ravit la deuxième place à la CFDT dans la fonction publique hospitalière. Avec 24,8% des suffrages (+ 1 point par rapport aux précédentes élections), FO devance de 0,5% la CFDT (24,3%). La CGT perd 0,1% à 31,6%.

Pour Denis Basset, secrétaire général de la branche fédérale FO-Santé, « *les excellents résultats de FO confirment la justesse de nos orientations et de nos initiatives, pour s'opposer aux Groupements*

hospitaliers de territoire, aux plans d'économies, à l'aggravation des conditions de travail, aux suppressions de postes, aux fermetures de lits et de services ».

Dans les CHU, FO arrive en première position avec des résultats en forte hausse par rapport à 2014, notamment à Marseille (+8 points), à Angers (+20 pts), à Strasbourg (+15 pts) et à Amiens (+10 pts), mais aussi à Bordeaux, Montpellier, Nîmes et Clermont-Ferrand. FO

est seconde au CHU de Lille, aux Hospices civils de Lyon, au CHU de La Réunion et à Limoges, avec là aussi une progression importante.

FO conquiert la première place dans plus de deux cents Ehpad, ainsi que dans plusieurs dizaines de centres hospitaliers, comme au Mans (+8 pts), à Laval (+31 pts), à la Roche-sur-Yon (+9 pts) ou à Saint-Nazaire (+8 pts). Dans les établissements psychiatriques, FO arrive notamment en tête à Sarreguemines, Sainte-

Gemmes-sur-Loire, et dans les centres spécialisés Le Vinatier (région lyonnaise), La Candélie près d'Agen, et Charles-Perrens à Bordeaux.

« *Nous allons nous appuyer sur ces résultats pour construire le rapport de force, débloquer le point d'indice et augmenter les effectifs*, indique Denis Basset. *Nos syndicats vont réunir les agents en assemblées générales pour exprimer les revendications et poser la question de la grève.* »

Françoise Lambert

Transition énergétique : pour FO « les salaires ne sont pas ennemis du climat »

L'explosion sociale provoquée par l'annonce de la hausse des taxes sur les carburants au 1^{er} janvier 2019 éclaire avec une acuité toute particulière la revendication d'une transition énergétique « *socialement juste* » portée par la confédération FO qui, face à l'urgence sociale, appelle à agir sur ses revendications.



Depuis que la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique s'est imposée, la revendication d'une transition énergétique qui ne se fasse pas au détriment des emplois et du pouvoir d'achat est portée par la confédération FO, y compris à l'échelle internationale avec la Confédération syndicale internationale (CSI), dans le cadre des Conférences ouvertes des parties (COP).

Aujourd'hui, « *face à l'urgence sociale* », la confédération FO demande la généralisation de la prime de transport dans toutes les branches et l'augmentation de l'aide à la mobilité pour les demandeurs d'emploi, ainsi qu'une réforme fiscale « *en faveur d'une réelle et effective progressivité de l'impôt* ». Rappelons notam-

ment que la suppression de l'ISF, avec la création du prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus du capital, induit sur 2018 un manque à gagner de 4 à 5 milliards pour l'État. Elle réaffirme aussi sa revendication d'une augmentation générale des salaires dans le secteur pri-

vé et la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique, ainsi qu'une hausse du Smic à 80% du salaire médian, soit environ 1450 euros net.

LE GOUVERNEMENT LANCE UNE CONCERTATION DANS LES TERRITOIRES

Sur la base de ces revendications, rappelant que « *les salaires ne sont pas ennemis du climat* », la confédération FO saisissait le gouvernement dès le 30 novembre, demandant un moratoire sur les augmentations de taxes sur les carburants le temps de la négociation et la réunion rapide d'une commission tripartite (confédérations syndicales, organisations

patronales et ministère du Travail).

Le gouvernement a lancé une « *grande concertation de terrain* » dans les territoires, qui se déroulera du 15 décembre 2018 au 1^{er} mars 2019.

Sous la pression des événements, il a également annoncé le 5 décembre l'annulation de l'augmentation des taxes sur les carburants en 2019 et s'est engagé à ne pas augmenter les tarifs du gaz et de l'électricité jusqu'en mai 2019. Le ministre de l'Économie et des Finances a immédiatement rappelé que ces mesures ne remettaient pas en cause le « *cap fixé* », à savoir « *celui du respect de nos engagements européens, la réduction de la dépense, de la dette et des impôts* ».

Evelyne Salamero

DES MILLIERS D'EMPLOIS ET L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE ÉGALEMENT EN JEU

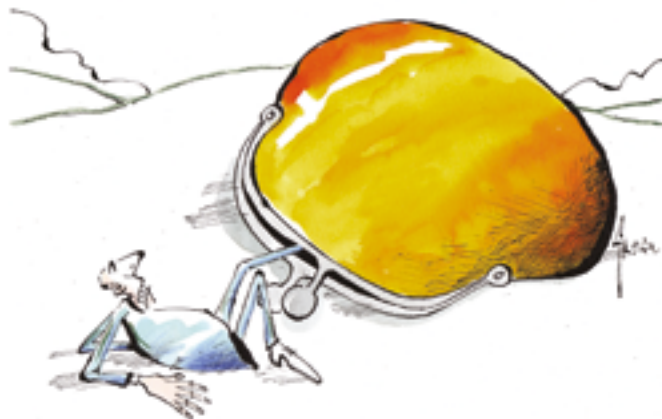
La transition énergétique telle que la conçoit le gouvernement met en jeu le sort de milliers d'emplois et l'indépendance énergétique de la France. La filière nucléaire, qui emploie actuellement 220000 salariés et représente la troisième filière industrielle française, devrait ainsi être confrontée à la fermeture de 14 réacteurs d'ici 2035, a annoncé le président de la République. En revanche, dénonce aussi la fédération FO Énergie et Mines, aucune décision n'a été prise pour lancer des réacteurs nucléaires de nouvelle génération, alors que cette énergie n'émet pas du tout de CO₂. La fermeture des quatre dernières centrales à charbon d'ici 2022 a également été confirmée, alors qu'elles « *n'émettent que très peu de CO₂ mais jouent un rôle indispensable pour l'équilibrage du réseau* », et donc la sécurité d'approvisionnement lors des pointes de consommation en hiver, condamne la fédération FO.

Malgré une forte demande d'augmentation du pouvoir d'achat, le gouvernement persiste dans son refus d'augmenter significativement le Smic.

Le 28 novembre, Édouard Philippe a fermé la porte à un coup de pouce au Smic avant même la réunion de la Commission nationale de la négociation collective. Pire, Muriel Pénicaud a en partie justifié cette absence de coup de pouce par la baisse des cotisations salariales de 2018 et l'augmentation de la prime d'activité. Ne resterait alors que la revalorisation automatique du Smic, qui devrait atteindre 1,8% cette année.

Les 100 euros annoncés par Emmanuel Macron sont calculés sur un plein temps et ne concerneront pas tous les

Augmentation du Smic : le « pile je gagne, face tu perds » du gouvernement



smicards puisque la prime d'activité est soumise à condition de ressources des ménages. Cette mesure indolore pour les employeurs remplacerait donc une augmentation des bas salaires et serait financée par les contribuables, notamment par les salariés imposables. Rappelons que 30% des personnes éligibles à cette prime d'activité n'en n'ont pas fait la demande à la CAF

LES BAS SALAIRES À LA DIÈTE

Pourtant tous les indicateurs sont au rouge. En août dernier, le service statistique du ministère du Travail indiquait que la hausse moyenne des salaires se situait désormais en dessous de l'inflation, ce qui se traduit par une baisse du pouvoir d'achat des salariés, notamment celui des

travailleurs les plus faiblement rémunérés.

Une tendance que l'on retrouve au niveau mondial puisque le rapport 2018-2019 sur les salaires, publié par l'OIT, indique qu'en 2017 la croissance des salaires dans le monde est tombée à son taux le plus bas depuis 2008 et reste bien inférieure aux niveaux atteints avant la crise financière mondiale. De son côté, FO réitère sa revendication d'un Smic à 80% du salaire médian, soit un Smic mensuel net à 1437 euros contre 1184 aujourd'hui. « Une augmentation d'un peu plus de 200 euros que le gouvernement se refuse catégoriquement à envisager », s'insurge FO, rappelant qu'entre 2008 et 2016 les ménages français ont perdu en moyenne 440 euros par an.

Nadia Djabali

Hold-up sur le salaire différé

Qu'est-ce que le salaire super brut ? Il s'agit du salaire net, versé en paiement du travail accompli par le salarié, auquel sont ajoutées les cotisations sociales salariales et patronales. Ces cotisations constituent ce qu'on appelle le salaire différé, restitué au salarié sous la forme, si besoin, d'indemnités chômage, pour une maladie (professionnelle ou autre), pour un accident du travail ou de trajet, ou encore sous la forme de pension de retraite et d'allocations familiales.

La suppression des cotisations salariales versées à l'Assurance chômage et maladie, loin d'être un gain de pouvoir d'achat, met en péril le système français de sécurité sociale fondé sur l'assurance, la solidarité et la mutualisation des risques. Avec au bout du bout la mise en place d'allocations forfaitaires, ce qui contraindrait les salariés à souscrire des assurances privées qui les couvriront moins bien tout en leur coûtant beaucoup plus cher.

Si le gouvernement a évalué le gain de pouvoir d'achat à 250 euros par an pour un salarié payé au Smic, rappelons par exemple qu'une journée d'hospitalisation dans les hôpitaux parisiens (AP-HP) est facturée entre 862,30 euros et 4447,12 euros selon la nature de la prestation. Des montants auxquels il faut encore ajouter 48 euros pour une chambre individuelle et 18 euros pour les frais hôteliers...

N. D.

Assurance chômage : la négociation est suspendue



© HAMILTON-REA

Les interlocuteurs sociaux ont demandé le 7 décembre au gouvernement le report de l'échéance de la négociation sur l'Assurance chômage, pour ne pas interférer avec les discussions portant sur l'amélioration du pouvoir d'achat.

Les organisations syndicales et patronales ne se sont pas retrouvées le 11 décembre au siège du Medef pour la cinquième séance de renégociation sur l'Assurance chômage. L'échéance de cette négociation voulue par l'exécutif est reportée d'au moins quelques semaines à la demande de plusieurs organisations syndicales, dont FO. « *Nous voulions la suspension de la négociation sine die, le temps de mener les concertations en cours avec le gouvernement pour améliorer le pouvoir d'achat, notamment la prime transport* », explique Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi. Les discussions se déroulaient dans un agenda déjà très contraint. Entamées début novembre, elles auraient dû aboutir au 25 janvier 2019. Dans sa lettre de cadrage, le gouvernement a imposé aux interlocuteurs sociaux de 1 à 1,3 million d'euros d'économies sur trois ans.

LE PATRONAT ENCORE PLUS DUR QUE LE GOUVERNEMENT

Lors de la dernière séance, le 5 décembre, les discussions étaient entrées dans le dur en abordant les règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi. Alors que les organisations syndicales ont demandé au patronat (Medef, CPME et U2P) de tenir compte du contexte de crise autour du pouvoir d'achat, ce dernier a présenté des pistes permettant de réaliser plus de 1,5 milliard d'euros d'économies par an, sur le seul dos des demandeurs d'emploi. « *Ils touchaient à tous les paramètres, en proposant à la fois de réduire le montant de l'indemnisation des demandeurs d'emploi et le nombre de bénéficiaires de l'Assurance chômage* », poursuit Michel Beaugas. FO, exigeant également une augmentation des recettes de l'Unédic, a de nouveau revendiqué la mise en place d'un bonus-malus sur les contrats courts.

Clarisse Josselin

Retraites : vers une remise en cause du statut des fonctionnaires

C'est une attaque frontale contre les fonctionnaires et une bombe à retardement : lors d'une réunion de concertation consacrée à l'architecture financière du futur système de retraite, le 4 décembre, le Haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, a fait savoir à la délégation Force Ouvrière que le compte dédié aux cotisations retraite des fonctionnaires de l'État, le Compte d'affectation spécial (CAS), disparaîtrait avec l'avènement d'un régime unique par points. « *La délégation FO a de nouveau dit son refus d'une telle mesure, conformé-*

ment aux résolutions de notre dernier congrès confédéral », relate Philippe Pihet, chef de file de la délégation FO et secrétaire confédéral FO. « *De facto, c'est la disparition du code des pensions civiles et militaires, et donc la remise en cause du statut de la fonction publique, condamne-t-il. Pour nous, c'est un casus belli.* »

BAISSES DE PRESTATIONS EN VUE

Par ailleurs, le Haut-commissariat a confirmé qu'aucune ressource supplémentaire ne serait affectée aux retraites : « *Le système sera construit*

dans le respect des grands équilibres actuels », rappelle le document de travail remis aux interlocuteurs sociaux. Ces équilibres financiers sont arrêtés dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, laquelle prévoit 30 milliards d'euros d'économies sur la protection sociale collective obligatoire, donc sur les retraites. « *Au-delà de la stagnation des ressources annoncée, des diminutions de prestations sont à craindre* », estime Philippe Pihet. FO s'oppose à un projet de réforme qui fait baisser les droits à la retraite et qui s'en prend au statut des fonctionnaires.

Françoise Lambert



Le paiement des heures supplémentaires

Par plusieurs arrêts, la chambre sociale de la Cour de cassation vient de rappeler certains principes relatifs aux heures supplémentaires. À qui s'adressent-elles? L'employeur doit-il les payer? Et, en cas de défaut de paiement de ces heures, quelles sont les conséquences?

Les heures supplémentaires ne sont pas réservées à une catégorie de salariés, elles sont d'ordre public. Certains cadres peuvent en bénéficier. Seuls les cadres dirigeants et ceux soumis à un forfait-jours peuvent s'en affranchir. C'est ce que rappelle un arrêt de la Cour de cassation du 24 octobre 2018 (n°17-20691) en énonçant que la qualité de cadre et l'existence d'une liberté d'organisation dans le travail ne suffisent pas à exclure le droit au paiement des heures supplémentaires.

L'OMISSION VOLONTAIRE D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES PAR L'EMPLOYEUR EST CARACTÉRISTIQUE D'UNE DISSIMULATION D'EMPLOI SALARIÉ

Dans un autre arrêt du 26 septembre 2018 (n°17-15384), elle a eu l'occasion de rappeler que l'omission volontaire de l'employeur, en l'espèce en falsifiant les relevés des disques chronotachygraphes afin de ne pas payer toutes les heures supplémentaires, était caractéristique d'une dissimulation d'emploi salarié, prévue par le dernier alinéa de l'article L 8221-5, 2° du Code du travail. Cette reconnaissance peut entraîner le paiement d'une indemnité équivalente à six mois de salaire pour le salarié,

indemnité non négligeable et forfaitaire, mais il est nécessaire de démontrer l'élément intentionnel de la dissimulation par l'employeur.

Si un salarié ne peut normalement pas effectuer des heures supplémentaires sans l'accord préalable de l'employeur, la Cour de cassation reconnaît qu'il est cependant possible d'effectuer ces heures sans l'accord implicite ou explicite de l'employeur et même en cas d'opposition de ce dernier. Il est toutefois indispensable pour le salarié de démontrer que ces heures étaient nécessaires pour accomplir les tâches demandées (Cass. soc., 14 novembre 2018, n°17-16959, n°17-20659).

Dans ce cas, la prise d'acte de la rupture du contrat de travail par

le salarié aux torts de l'employeur s'analyse en un licenciement sans cause réelle et sérieuse, avec toutes les conséquences de droit.

ATTENTION : si le salarié tarde trop à demander le paiement de ses heures supplémentaires, il risque fort de ne pas pouvoir faire reconnaître la rupture de son contrat de travail aux torts de l'employeur. En effet, la prise d'acte aux torts de l'employeur n'est reconnue qu'en cas d'impossibilité de continuer des relations de travail. Tel n'est pas le cas lorsque la demande du salarié correspond à une période largement antérieure à la prise d'acte (Cass. soc., 14 novembre 2018, n°17-18890).

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 3121-28 impose que toute heure accomplie au-delà de la durée légale hebdomadaire ou de la durée considérée comme équivalente est une heure supplémentaire qui ouvre droit à une majoration salariale ou, le cas échéant, à un repos compensateur équivalent.

L'article L 3171-4 du Code du travail dispose qu'en cas de litige, l'employeur doit fournir au juge les éléments de nature à justifier les horaires effectivement réalisés par le salarié.

Le juge doit former sa conviction sur ces éléments et ceux fournis par le salarié, après avoir ordonné, en cas de besoin, toutes les mesures d'inspection qu'il estime utiles.



AUJOURD'HUI
COMME



HIER ET DEMAIN



L'UCR-FO

DÉFEND LES DROITS
DES RETRAITÉS



UCR FO

Retraites : Un combat sans frontières

Si le gouvernement français semble être aujourd'hui le plus inventif en termes de transformation du système des retraites, la remise en cause des droits acquis en la matière ne relève en rien de l'exception française. Ces derniers mois, des mobilisations massives ont eu lieu aux quatre coins de la planète pour défendre les pensions.

« **A**-t-on encore besoin de pensions de réversion? », fait mine de s'interroger l'OCDE dans son rapport annuel sur les retraites publié le 3 décembre, avant de suggérer de les réduire, au motif notamment que ces pensions encourageraient les conjoints survivants à ne pas travailler. Il y a un an, l'OCDE soulignait déjà : « Face aux défis de la viabilité financière et de l'adéquation du niveau des retraites, les pays doivent encore faire preuve d'audace. »

Que les organisations et institutions internationales s'intéressent à la question des systèmes de pension n'a rien de nouveau, que leurs recommandations soient suivies d'effet non plus, d'autant qu'elles sont avalisées voire impulsées en leur sein par les représentants des gouvernements.

La nouveauté réside plutôt dans la multiplication ces derniers mois des mobilisations contre les réformes découlant de ces recommandations dans des pays aussi différents et/ou éloignés les uns des autres que la Belgique, le Brésil, la Russie, la Croatie ou l'Espagne...

UN DÉFI POUR LES GOUVERNEMENTS : « MAINTENIR LA CADENCE DES RÉFORMES »

Ces recommandations (ou injonctions, comme dans le cas de la *(Suite en page 13)*



© PLANET PIX/ZUMA-REA



© F. BLANC

Retraites : Un combat



© 2017 BY ZUMA WIRE/ZUMA/REA

soit votée par les députés avant même son investiture le 1^{er} janvier prochain, les débats parlementaires traînent en longueur. Cela sur fond de campagne nationale lancée par les confédérations syndicales en défense du système actuel de sécurité sociale et donc de nouvelles mobilisations à travers le pays, comme le 22 novembre dernier. Le projet vise à réaliser quelque 500 milliards de reais d'économies (129,3 milliards d'euros) sur dix ans. Il en visait 800 à l'origine.

ceux qui partiraient en retraite anticipée. Le 20 octobre dernier, une manifestation massive a eu lieu à Zagreb, à l'appel notamment de la fédération des syndicats indépendants (NHS). Les syndicats revendiquent des augmentations de salaires et des mesures pour favoriser les emplois stables et pérennes, en lieu et place des contrats courts majoritairement utilisés dans le pays, ce qui permettrait d'augmenter le volume des cotisations et de mettre un frein à l'exode massif des jeunes diplômés.

BRÉSIL :



UNE BOMBE
À RETARDEMENT
POUR

LE GOUVERNEMENT
BOLSONARO

Confronté à des manifestations et des grèves d'ampleur, notamment au printemps 2017, l'ex-président Michel Temer n'est pas parvenu à imposer la réforme des retraites visant à harmoniser, par le bas, les retraites des secteurs privé et public, avec à la clé un report de l'âge de départ. Son successeur, Jair Bolsonaro, élu le 28 octobre dernier, y parviendra-t-il? Alors qu'il souhaitait qu'elle

CROATIE :



LA RÉFORME
S'ACCÉLÈRE,
LA MOBILISATION
AUSSI

Dans le dernier pays à être entré dans l'Union européenne (en juillet 2013), le report de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans, initialement prévu pour 2038, a été avancé à 2031, en réponse aux pressions de Bruxelles. Le gouvernement l'a annoncé en début d'année, augmentant la colère qui s'était déjà manifestée en diverses occasions ces dernières années. La réforme prévoit aussi de pénaliser

ESPAGNE :



« IL N'Y A
PAS DE MARGE
DE

NÉGOCIATION »

Les premières « marches pour des pensions dignes », rassemblant des dizaines de milliers de personnes, à l'appel des deux confédérations syndicales, l'Union générale des travailleurs (UGT) et les Commissions ouvrières (CCOO), remontent à septembre 2017. D'autres manifestations ont suivi en février,

BELGIQUE :



APRÈS UN PREMIER RECU
DU GOUVERNEMENT SUR LA RETRAITE
PAR POINTS...

La mobilisation se poursuit en Belgique. Alors qu'elle avait déjà permis d'obtenir que le gouvernement renonce à imposer un système de retraite par points, des dizaines de milliers de personnes ont défilé à Bruxelles le 2 octobre à l'appel des organisations syndicales. Une nouvelle manifestation nationale est prévue le 14 décembre. L'objectif est d'obtenir le maintien de l'âge de la retraite à 65 ans, alors que le gouvernement entend le porter à 67 ans d'ici 2030. Il s'agit aussi d'obtenir le maintien des conditions actuelles des retraites anticipées, la reconnaissance de la pénibilité sans perte de pension et un minimum de pension de 1 500 euros pour tous. La plate-forme revendicative inclut une augmentation générale des salaires dans le cadre d'un accord interprofessionnel et une augmentation du salaire minimum.



bat sans frontières

mars, avril et cet automne avec pour revendication le retrait de la réforme adoptée en 2013, qui s'appliquera en totalité en 2023 mais qui a d'ores et déjà supprimé l'indexation automatique des retraites sur l'indice des prix. Elle introduit aussi un « facteur de soutenabilité » qui ferait dépendre le montant des pensions de l'espérance de vie, ce qui entraînerait une baisse des pensions d'environ 30% d'ici 2050. « Il n'y a pas de marge de négociation possible, il faut revenir à la situation de 2011, avant la réforme de 2013 », a déclaré le secrétaire général de l'UGT, José Alvarez, le 3 octobre dernier.

RUSSIE :



LE PRÉSIDENT
JOUÉ SA
POPULARITÉ

AVEC LA RÉFORME
DES RETRAITES

La réforme promulguée le 3 octobre 2018 par Vladimir Poutine va s'appliquer à un rythme très rapide. Le report de l'âge de la retraite de cinq ans (de 60 à 65 ans pour les hommes et de 55 à 60 ans pour les femmes) doit être achevé en 2029,

à raison de six mois de plus par année (en Allemagne et en France, le seuil a été relevé de respectivement un et deux ans, à raison d'un à deux mois par an). À l'origine, le gouvernement avait prévu un report de huit ans pour les femmes (à 63 ans). Il y a renoncé pour calmer les esprits après que des centaines de manifestations dans le pays ont rassemblé, à plusieurs reprises, du printemps à l'automne 2018, des dizaines de milliers de personnes, malgré la violente répression exercée par les forces anti-émeutes. Cela n'a pas empêché la cote de popularité du président russe de s'effondrer, ni son parti d'essayer plusieurs revers lors des élections régionales de septembre.

E. S.



© ZUMA PRESS/ZUMA/REA

LE RÊVE SUÉDOIS DU PRÉSIDENT MACRON

Le système de retraite suédois a été entièrement réformé à la fin des années 1990 pour aboutir à un régime par répartition en comptes notionnels. Le montant de la pension n'est donc plus garanti par les cotisations, mais dépend aussi de l'espérance de vie de la classe d'âge du retraité et de la conjoncture économique. Selon la confédération suédoise LO, un ouvrier à temps complet qui prend sa retraite à 65 ans ne perçoit plus que 53% de son salaire de fin de carrière contre 62% en 1995. Pas moins de 16,8% des retraités de plus de 65 ans et 24,35% des plus de 75 ans vivent sous le seuil de pauvreté en percevant moins de 1165 euros par mois. Mais cela n'a pas suffi. Une nouvelle réforme survenue fin 2017 programme le report de l'âge de la retraite à 64 ans (contre 61 ans) d'ici 2026. Les Suédois pourront aussi travailler jusqu'à 69 ans s'ils le souhaitent, au lieu des 67 ans autorisés actuellement, voire au-delà avec accord de l'employeur.

(Suite de la page 11)

Grèce) prouvent néanmoins, si besoin était, que l'offensive contre les régimes de pension a une dimension internationale. On peut se souvenir de celles de la Banque mondiale au début des années 1990, au nom déjà de la nécessité de faire face au vieillissement démographique. On peut citer le sommet de Barcelone en 2002, au cours duquel les États membres de l'Union européenne ont mis l'accent sur la nécessité de « continuer d'examiner la viabilité à long terme des finances publiques, en particulier à la lumière des défis que pose le vieillissement de la population en termes de budget ». Ou encore le rapport de 2012 du FMI, qui appelait à une diminution du montant des pensions. Et finir par celui de la Commission européenne d'avril dernier qui, si elle constate que les États membres « ont accompli des efforts pour garantir des pensions de retraite adéquates [avec les contraintes budgétaires - NDLR] », déclare qu'il n'en reste pas moins « du chemin à parcourir ».

Mais aujourd'hui, le défi auquel sont confrontés les gouvernements est bien de « maintenir la cadence des réformes », comme le faisait remarquer le FMI au sujet de la France en juin dernier, avec un à-propos que confirment les événements actuels, tout en qualifiant le gouvernement français de « chef de file des réformes en Europe », avec toujours autant d'à-propos. Un petit tour d'horizon suffit en effet pour comprendre que le chemin à parcourir pourrait bien être plus périlleux que prévu.

Evelyn Salamero



© DANNY GYS/REPORTERS-REA



France : la future réforme des retraites en questions

La France serait-elle championne de la remise en cause des droits à la retraite? Après plusieurs contre-réformes qui sont venues depuis vingt-cinq ans largement les amputer, avec le recul de l'âge légal et la baisse des pensions, c'est désormais à l'architecture même du système de retraite que s'attaquent les pouvoirs publics. Le système demeurerait par répartition, à savoir que les cotisations continueraient de financer les pensions en temps réel. Mais il est prévu de remplacer les quarante-deux régimes de base et complémentaires en annuités existants par un régime unique par points. Force Ouvrière a déjà dit son opposition à un tel système car les futurs retraités ont tout à y perdre.

De nombreuses incertitudes subsistent. Le projet de réforme fait depuis le printemps l'objet d'une concertation au long cours entre le Haut-commissaire à la réforme des retraites et les interlocuteurs sociaux. Un bilan d'étape, initialement programmé pour début 2019, est repoussé. Il faudra attendre le printemps pour avoir des réponses plus précises. Le point sur le contenu de la future réforme, en questions et en quelques réponses.

Le gouvernement vante un futur système « plus simple, plus juste, pour tous ». Qu'en est-il réellement?

Le nouveau système serait plus injuste pour tous. Un régime unique par points s'avère beaucoup moins avantageux qu'un régime en annuités, car le calcul se fait sur l'intégralité de la carrière et non plus sur les meilleures périodes. De nombreuses femmes seraient perdantes car ce sont elles qui subissent majoritairement les temps partiels. De plus, dans un tel régime le montant des retraites est fonction de la valeur donnée au point de retraite. Une valeur qui peut varier en fonction de décisions politiques, dictées par des arguments économiques. Les sa-

lariés n'auraient ainsi aucune certitude sur le montant de leur future retraite.

Qui serait concerné par la réforme?

Les salariés du privé et du public, les travailleurs indépendants, les professions libérales et les agriculteurs seraient concernés. La réforme devrait s'appliquer à partir de la génération 1963, avec l'hypothèse (pour l'instant privilégiée par le Haut-commissariat à la retraite) d'un vote de la loi fin 2019 et d'une entrée en vigueur du nouveau système en 2025. La réforme ne toucherait pas les assurés qui sont à moins de cinq ans de l'âge de la retraite, ni les retraités d'aujourd'hui.

Quelles seraient les conséquences de la réforme pour les salariés de la fonction publique d'État?

Les agents de la fonction publique d'État sont fonctionnaires à vie, et l'État employeur a l'obligation de verser leurs pensions, via une subvention dans un fonds dédié (CAS). Le système universel supprimerait donc le code des pensions civiles et militaires, qui régit l'attribution de leurs pensions. Cela remettrait en cause, *de facto*, le statut de la fonction publique, qui couvre aussi les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Une conséquence que FO entend bien combattre.

Le syndicat s'interroge par ailleurs : l'État ne va-t-il pas profiter de la réforme pour se défaire de ses obligations d'employeur en matière de cotisations sur l'ensemble des actifs?

Comment seraient calculés les droits à la retraite?

Ils seraient calculés pour tous sur des carrières intégrales, contre actuellement les vingt-cinq meilleures années pour le privé et les six derniers mois pour le public. Seraient intégrées au calcul les primes des fonctionnaires et des salariés relevant aujourd'hui de régimes

spéciaux. Seraient également pris en compte les revenus d'activité dans la limite de 120 000 euros brut annuels (trois plafonds de la Sécurité sociale).

Serait-il encore possible de partir à la retraite à 62 ans?

L'âge légal de départ reste fixé à 62 ans, mais il pourrait devenir de plus en plus difficile de partir à 62 ans. La mise en place d'un âge pivot, à partir duquel on met une décote sur les pensions, fait partie des pistes étudiées. L'âge de 63 ans pourrait être choisi, sur le modèle de ce qui a été mis en place pour les retraites complémentaires Agirc-Arrco, avec un accord de 2015 que FO n'a pas signé.

Qu'advierait-il des pensions de réversion?

Après une polémique sur leur maintien, leurs modalités d'application restent floues : mise sous conditions de ressources des pensions de réversion? Droits calculés en fonction des ressources du conjoint encore vivant et non plus du salaire du conjoint décédé? FO revendique le maintien du mode de calcul actuel avec un alignement par le haut, soit 60% du montant de la pension du conjoint décédé, sans conditions de ressources.

Chaque euro cotisé donnerait-il réellement les mêmes droits à tous, comme l'a martelé le gouvernement?

Les travailleurs indépendants bénéficieraient d'un « régime de cotisations adapté ». Ce système viendrait rompre l'égalité de traitement promise par le gouvernement, le fameux « un euro cotisé vaut les mêmes droits pour chacun ». Est-ce à dire que les salariés payeraient pour les indépendants percevant le minimum contributif unique, c'est-à-dire pour ceux qui n'auraient pas assez cotisé pour bénéficier d'une retraite minimum?

Françoise Lambert

La CSI en congrès pour « renforcer le pouvoir des travailleurs »

Plus de 1200 syndicalistes, représentant les travailleuses et les travailleurs de 132 pays, parmi lesquels les délégués de la confédération FO, se sont réunis à Copenhague, du 2 au 7 décembre, pour le congrès de la Confédération syndicale internationale (CSI).

Plusieurs événements marquants ont ponctué le déroulement du congrès de la CSI, à commencer par la réélection de Sharan Burrow, soutenue par FO, au mandat de secrétaire générale par 52% des voix, alors que se présentait aussi Susanna Camusso, de la CGIL (Italie). On peut aussi évoquer le message de l'ancien président brésilien Lula remerciant ces syndicalistes du monde entier pour leur solidarité, ainsi que la déclaration de bienvenue adressée par les congressistes à tous les réfugiés et migrants de la planète. La CSI se fixe pour objectif d'accroître de 10% le nombre de ses membres d'ici 2022, dans un contexte mondial particulièrement troublé, et où, comme l'a rappelé Guy Ryder, directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), en tant qu'invité, « la croissance des salaires réels, à 0,8%, n'a jamais été aussi faible depuis 2008, ce qui signifie que, à l'échelle mondiale, nous nous acheminons encore vers davantage d'inégalités et d'injustice sociale, avec tout ce que cela implique ».



Le secrétaire général de FO, Yves Veyrier, a réaffirmé l'urgence sociale devant le congrès de la CSI.

Le congrès a adopté une déclaration intitulée « Renforcer le pouvoir des travailleurs et des travailleuses : changer les règles », qui dénonce notamment les politiques d'austérité et revendique l'inclusion de clauses contraignantes dans les accords commerciaux internationaux, centrées sur le respect des conventions de l'OIT sur la liberté syndicale et de négociation.

LES POINTS MIS EN AVANT PAR FORCE OUVRIÈRE

Autant de points défendus par la confédération FO, en phase avec la future campagne annoncée par la

CSI en défense des services publics. Son secrétaire général, Yves Veyrier, a souligné combien la situation explosive que connaît la France aujourd'hui résulte des politiques d'austérité et de déstructuration des systèmes de protection sociale, de perte du pouvoir d'achat des salaires et d'affaiblissement du droit syndical et de négociation collective. Lors de la rencontre avec l'ambassadrice de France au Danemark la délégation FO, conduite par Marjorie Alexandre, chargée du secteur des relations internationales et des droits fondamentaux, a réaffirmé les revendications de FO, notamment l'augmentation générale des salaires, rappelant que « concertation n'est pas négociation ».

Confrontés à des situations particulièrement graves du point de vue des libertés dans certains pays, les délégués ont adopté cinq motions d'urgence. Elles appellent au respect des droits de l'Homme et à la paix en Colombie, à la solidarité avec les travailleurs et étudiants iraniens, au soutien des syndicats indépendants au Kazakhstan, à la libération de l'ancien président brésilien Lula. La dernière dénonce les réformes du Code du travail en Hongrie. **Evelyne Salamero**

FO À LA COP24 : « L'URGENCE CLIMATIQUE S'ACCOMPAGNE DE L'URGENCE SOCIALE »

« Les salaires et les droits des travailleurs ne sont les ennemis ni du climat, ni de l'économie », a déclaré Yves Veyrier au congrès de la CSI, rappelant que « l'urgence climatique s'accompagne de l'urgence sociale ». Cette position pour « une transition énergétique juste », y compris en matière de sauvegarde des emplois, a une nouvelle fois été défendue par FO dans le cadre de la Conférence des parties sur les changements climatiques, qui s'est tenue du 3 au 14 décembre 2018 à Katowice en Pologne (COP24). La délégation FO était conduite par Béatrice Clicq, secrétaire confédérale chargée du secteur de l'égalité et du développement durable.

**LAISSEZ
VOTRE
EMPREINTE,
DEVENEZ
CANDIDAT
FO !**

ÉLECTIONS 2019
CHAMBRES D'AGRICULTURE
COLLÈGE 3A

FO 
FGTA
Créateur de progrès **social**

Logistique : grève gagnante chez U-LOG

Après deux débrayages à l'appel d'une intersyndicale FO-CFDT en novembre, les salariés de l'entrepôt U-LOGistique de Haute-Forêt, à Carquefour (Loire-Atlantique), ont obtenu une baisse des productivités et un recalcul de la prime de rendement.

Avec la création en avril 2016 de U-LOG, nouvelle entité logistique du groupe de grande distribution Système U, les changements d'organisation au sein de l'entrepôt de Haute-Forêt se sont accélérés au détriment des conditions de travail. Sur ce site de 275 salariés, FO dénonçait depuis plusieurs mois une forte augmentation de la charge de travail, entraînant une diminution de la prime de rendement et une hausse des risques d'accident de travail.

Le 5 novembre, 95% des employés logistiques ont répondu à l'appel de l'intersyndicale pour un débrayage de trois heures. Non satisfaits par les réponses de la direction, ils ont de nouveau cessé le travail le 8 novembre.

«Après ce deuxième débrayage, nous avons été entendus sur l'intégralité des revendications», se

réjouit Xavier Suzanne. Des objectifs plus atteignables pour les caristes et les préparateurs de commandes ont été mis en place. La prime de rendement a été recalculée, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018 et une redistribution en cas de perte de salaire.

REDISTRIBUTION EN CAS DE PERTE DE SALAIRE

Au niveau national, où U-LOG emploie 5429 salariés sur 23 sites, FO avait interpellé la direction en septembre sur les conditions de travail et revendiqué des embauches. «Après cinq années sans embauches, près de 1300 salariés vont être recrutés entre 2018 et 2019, explique Xavier Suzanne. Nous revendiquons maintenant pour eux une formation de qualité, sinon derrière, ce sont des accidents du travail.»

Clarisse Josselin

LE CHIFFRE

2,06 milliards

Les livrets A se sont vidés en octobre 2016. La décollecte, différence négative entre les versements et les retraits, a atteint 2,06 milliards d'euros, après un mois de septembre à -410 millions. Leur budget serré à l'extrême, les Français grattent leur bas de laine et sacrifient leur épargne : «Le paiement des impôts locaux et les dépenses de rentrée scolaire pèsent sur le budget des ménages», explique le directeur du Cercle de l'Épargne, Philippe Crevel, qui constate qu'«il faut remonter au mois d'octobre 2015 pour avoir une décollecte aussi forte». Le problème est que le Livret A, produit d'épargne, finance notamment le logement social via des prêts peu onéreux. Ce qui n'a pas empêché le gouvernement d'imposer au «petit livre rouge» un taux historiquement bas, soit 0,75%, alors que l'inflation tourne autour des 2%, et d'annoncer vouloir le maintenir ainsi jusqu'en 2020. Sans bas de laine, il risque de faire froid dans les chaumières cet hiver.

Michel Pourcelot

LE MOT

Salaire moyen

«En 2015, le salaire mensuel moyen en équivalent temps plein (EQTP) d'une personne travaillant dans le secteur privé ou dans une entreprise publique est de 2250 euros nets des cotisations et contributions sociales», selon l'Insee (Tableau de l'économie française, édition 2018). De quoi se plaignent les Français! Mais ce salaire moyen (H/F) n'est qu'une addition de tous les salaires divisés par le nombre de tous les salariés. Si Pierre gagne 9000 euros par mois et Paul 1000, le salaire moyen sera de 5000 euros... Si Pierre est augmenté de 2000 euros et pas Paul, le salaire moyen sera de 6000 euros! En outre, si l'on regarde par catégories socioprofessionnelles, le salaire moyen tombe à 1717 euros pour les ouvriers et à 1637 euros pour les employés. Le salaire médian, lui, représente la ligne séparant les salariés en deux populations. En 2015, il était de 1797 euros. Ce qui signifie que la moitié des salariés français perçoivent moins de 1797 euros. Soit 453 euros de moins que le salaire moyen.

M. P.

Infrastructures : FO s'inquiète d'une mise en pièces des routes nationales

L'exécutif a offert fin octobre à la future collectivité européenne d'Alsace les 300 km de routes nationales non concédées qui traversent son territoire. FO dénonce le début du démantèlement des directions interrégionales des routes (DIR).

Depuis un an, la fédération FEETS-FO alerte sur la menace d'une privatisation des routes nationales non concédées. Ce réseau est exploité depuis

2007 par les directions interrégionales des routes. « *Tous les rapports démontrent que cela fonctionne bien malgré le manque de moyens* », explique Laurent Janvier, secrétaire fédéral chargé de la fonction publique à la FEETS-FO.

Mais l'entretien du réseau coûte cher et l'exécutif planche depuis un an sur de nouvelles sources de financement. Un rapport, qui tarde à être remis, avait pour mission d'explorer plusieurs pistes : transfert de gestion aux collectivités locales ou aux sociétés d'autoroute, création d'un établissement public dédié en remplacement des onze DIR... « *Cet établissement public pourrait préparer la privatisation au profit des sociétés d'auto-*

routes », s'inquiète Laurent Janvier.

SAUVEGARDER LES DROITS ET STATUTS DES AGENTS

Le premier exemple de découpe du réseau national structurant a eu lieu le 29 octobre, lors de l'annonce de la création de la future collectivité européenne d'Alsace fusionnant les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Cette dernière aura compétence sur l'autoroute A35 et sur toutes les routes nationales non concédées des deux départements, selon la déclaration commune du Premier ministre et du président de la Région Grand Est.

La FEETS-FO dénonce la « porte ouverte à une opéra-

tion de vente à la découpe du réseau routier national non concédé ». Dans la foulée, d'autres territoires auraient déjà fait part de leur intérêt. Laurent Janvier pointe aussi des menaces à l'avenir sur la gratuité d'accès ou l'état de l'infrastructure.

La fédération exige la sauvegarde des droits et statuts des agents de la DIR-Est, ainsi que la préservation de l'unité de gestion du réseau. « *La seule solution, c'est une mise à disposition du service auprès de la collectivité, et que les agents continuent à gérer tout le réseau*, explique Laurent Janvier. *C'est ce que nous avons dit le 26 novembre au ministre de l'Écologie François de Rugy.* »

Clarisse Josselin

Défense de l'AFPA : montée en puissance de la mobilisation

Plus nombreux que lors d'un premier rassemblement le 7 novembre, 2 000 manifestants ont défilé à Paris le 6 décembre jusqu'au ministère du Travail en défense de l'AFPA, à l'appel de FO et de trois autres syndicats (CFDT, CGT, SUD). Le taux de grévistes a également augmenté, avec plus de 35% de CDI en grève dans certains centres et des pointes à 90% dans d'autres. Les agents s'opposent au projet de fermeture de trente-huit sites, qui priverait onze départements de cette structure dédiée à la formation professionnelle des adultes.

RENDEZ-VOUS AVEC LE MINISTÈRE LE 14 DÉCEMBRE

« *Cela signifierait la fin du service public de formation professionnelle pour les adultes* », dénonce la confédération FO, représentée à la manifestation par Nathalie Homand et Cyrille Lama. À l'issue de la manifestation, la délégation des syndicats de l'AFPA, refusant d'être reçue par un conseiller, a obtenu un rendez-vous avec le directeur de cabinet de la ministre le 14 décembre. Les organisations syndicales, qui revendiquent le retrait du projet, devaient se revoir le

11 décembre pour décider de la suite à donner au mouvement.

E. S.



© F. BLANC

Grève des municipaux de Marseille : sans négociation, la colère monte

De l'allongement de l'amplitude de la journée de travail dans tous les services aux effectifs insuffisants dans les crèches... « *Il est urgent que le personnel soit enfin écouté* », insistait encore FO le 10 décembre.



Grève des agents de la Ville de Marseille le 22 novembre 2018.

Après deux mobilisations les 22 et 30 novembre, les agents de la Ville de Marseille, tous services confondus, étaient de nouveau en grève le 10 décembre à l'appel du syndicat FO des Territoriaux, toujours majoritaire après les élections closes le 6 décembre, et de deux autres syndicats (CGT et FSU). Le 8 décembre déjà, les parcs de la ville étaient restés fermés, les agents chargés de leur entretien donnant le « la » de la mobilisation. Le jeudi 13 décembre, les personnels des crèches sont à leur tour appelés à une grève reconductible jusqu'au vendredi 21.

Les problèmes, avec les revendications qui en découlent, sont multiples. La réforme des temps de travail remet

en cause un accord signé en 2002, en vertu duquel les agents de la Ville de Marseille travaillent 1567 heures par an au lieu des 1607 heures en vigueur dans la fonction publique, soit 40 heures de moins. Des accords du même type ont été signés dans d'autres villes, comme à Lyon ou Bordeaux. À Marseille, cet acquis, sur lequel personne n'a rien trouvé à redire pendant seize ans, a été remis en cause début 2018 quand la préfecture des Bouches-du-Rhône a adressé une lettre à la mairie de Marseille contestant la légalité du temps de travail des agents de la Ville.

« CRÈCHES ET ÉCOLES À L'ABANDON »

La Ville a donc décidé d'une réforme qui bouleverse les cycles de travail des agents,

provoquant un allongement de l'amplitude de la journée de travail. L'administration menace aussi de diminuer le nombre de titres-restaurant si les agents ne se plient pas à la nouvelle pause méridienne.

De plus, les personnels des crèches et des écoles revendiquent des effectifs supplémentaires avec une révision des quotas d'encadrement des enfants et la mise en conformité des locaux délabrés. Pour FO, la Ville de Marseille a laissé « *les crèches et les écoles à l'abandon* ». La dégradation des conditions de travail est telle que « *la sécurité des enfants est aujourd'hui mise en question dans les crèches de Marseille* », indique une militante FO, sans parler de la « *fatigue extrême et [de] l'exaspération des agents* ».

Evelyne Salamero

BANQUE Grève chez BNP Paribas

Le 4 décembre, 40% des salariés de BNP Paribas étaient en grève, à l'appel de FO et de trois autres organisations, pour revendiquer que l'effectif soit adapté à la charge de travail, que l'emploi soit préservé et que les salaires soient augmentés, en reconnaissance de l'implication et du professionnalisme des personnels.

RESTAURATION FO revendique plus de partage chez McDo

McDonald's va reverser au quatrième trimestre près d'un milliard de dollars de dividendes à ses actionnaires. Côté salariés, la FGTA-FO dénonce le temps partiel subi, un salaire précaire et une atteinte au libre exercice du droit syndical. Elle revendique une hausse générale des salaires, une répartition équitable des bénéfices et refuse le passage à la franchise sans socle social minimum. Une mobilisation se prépare.

SÉCURITÉ SOCIALE Le PLFSS 2019 définitivement adopté

Le Parlement a adopté le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 le 3 décembre. Le retour à l'excédent se paye par une atteinte au pouvoir d'achat des assurés et des retraités, et par des économies sur l'Assurance maladie, notamment à l'hôpital. Plus de 70 milliards d'euros d'exonérations de cotisations patronales sont prévus. FO dénonce « *la fin de la Sécurité sociale de 1945* ».

Dernière ligne droite avant les élections aux chambres d'agriculture



Les salariés de la production agricole et des groupements professionnels agricoles sont appelés à voter pour leurs représentants dès la réception du matériel électoral et jusqu'au 31 janvier 2019. La Fédération Force Ouvrière de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (FGTA-FO) a déposé des listes et est mobilisée pour faire voter dans un secteur où les salariés connaissent très peu leurs droits.

C'est une élection qui concerne 2,5 millions d'électeurs dont 316 000 salariés des exploitations agricoles et 320 000 salariés des groupements professionnels agricoles. Fin janvier, ces électeurs renouvelleront les élus des quatre-vingt-neuf chambres départementales d'agriculture (84 en métropole et 5 en outre-mer). Ces chambres éliront à leur tour les membres des douze chambres régionales. Puis les présidents de toutes ces chambres siégeront à l'Assemblée permanente des

chambres d'agriculture (APCA). Le scrutin est d'autant plus important que ces chambres sont l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour les questions liées au monde agricole, rural et forestier. Autre enjeu essentiel pour la FGTA-FO : les résultats du collège 3A, celui des salariés des exploitations agricoles, seront pris en compte dans la mesure de la représentativité nationale des syndicats.

« Les salariés sont la partie invisible de l'agriculture », regrette Éric Passetemps. Ce salarié d'un élevage de porcs dans le Morbihan

figure sur la liste déposée par la FGTA-FO dans le département breton. Selon lui, cette non-reconnaissance des salariés engendre un non-intérêt pour le métier de technicien agricole. « *Du coup il y a une pénurie permanente de main-d'œuvre, et ce, dans tous les corps de métiers.* » Avec 35 heures réelles de travail, des récupérations s'il travaille le week-end et des congés qu'il peut poser l'été, Éric Passetemps considère qu'il bénéficie de bonnes conditions de travail. Mais il admet volontiers que ce n'est pas le cas de nombreux salariés agricoles.

Depuis une cinquantaine d'années, l'agriculture est en profonde mutation. Fait notable : les salariés y sont de plus en plus nombreux et se substituent progressivement au travail familial. Surtout d'exécution, les emplois y étant faiblement qualifiés. D'où les enjeux importants de la formation professionnelle et de l'apprentissage mis en avant par la FGTA.

EMPLOIS FAIBLEMENT RÉMUNÉRÉS

Le secteur est par ailleurs caractérisé par un grand volume d'emplois saisonniers, et plus généralement de contrats à durée déterminée (CDD) faiblement rémunérés. Sur les 21 millions de contrats de travail actifs en 2016, la part des CDI ne représente que 29 %. Quant aux rémunérations, elles sont faibles et ne dépassent guère les 1 500 euros pour de très nombreux salariés. « *Dans le secteur de la production, indique une étude de la Mutuelle sociale agricole (MSA), la majeure partie de la masse salariale provient des emplois rémunérés à un niveau inférieur ou égal à 1,3 Smic, ce qui rend son évolution fortement liée à celle du Smic.* »

Même si les exploitations ont tendance à s'agrandir,

elles demeurent majoritairement de très petite taille, n'employant que deux à trois salariés au maximum. Comme dans les TPE, le syndicalisme y est assez dévalorisé et l'éparpillement des ouvriers agricoles sur le territoire constitue un obstacle à la syndicalisation et à la transmission de l'information. « La plupart des salariés ne connaissent pas leurs droits, notamment en matière de santé et de prévoyance », déplore Régis Kieffer, qui figure dans la liste FGTA-FO déposée en Île-de-France. Salarié d'une exploitation laitière, il se présente pour la première fois. « Nous, les salariés agricoles, nous sommes sous-représentés dans les commissions des chambres d'agriculture. Il faut qu'elles

sachent ce qu'on vit dans les exploitations. » Parmi ses inquiétudes, les effets du regroupement des branches en conventions collectives nationales. Il fait partie des nombreux candidats FGTA-FO à lancer l'alerte : « Avec la fusion, de nombreux acquis des conventions collectives régionales risquent de disparaître. »

VOTER ET FAIRE VOTER FO

En Charente-Maritime, les discussions au sein de la commission mixte de la chambre d'agriculture vont bon train, notamment sur les conventions collectives, les augmentations de salaire et le choix des mutuelles. « Cela se passe bien, il y a beaucoup de dialogue, remarque Olivier Laroche,

élu FO et salarié dans une coopérative de stockage de fruits. *Même si on souhaiterait plus de reconnaissance salariale que ce qu'il y a aujourd'hui.* » Si Olivier Laroche met la protection des salariés au centre de ses préoccupations, d'autres sujets plus techniques le tiennent en haleine. Celui de la gestion de l'eau par exemple. « Nous avons dû affronter plusieurs périodes de sécheresse et en arboriculture, par exemple, nous passons de plus en plus à un arrosage raisonné, bien moins consommateur d'eau. On change de pratiques également en matière de traitements phytosanitaires. Il y en a de moins en moins. » Pour l'heure, l'une des priorités pour ces élections est de voter et faire voter.

En 2013, FO n'avait pu déposer des listes que dans la moitié des départements, ce qui explique le score de 9,82 % pour le collège 3A et de 11,87 % pour le 3B. À l'heure où nous écrivons cet article la date limite de dépôt des listes n'est pas encore dépassée, mais la FGTA en a déjà dénombré 20 % de plus qu'en 2013. « Une fois élus, nous représentons tous les salariés, quelle que soit la filière dans laquelle nous travaillons », expliquait en mars dernier Sylvain Vernier, salarié de l'ONF. Des élus qui ont pour mission de faire remonter les revendications et de défendre les intérêts de leurs collègues. Une mission d'autant plus nécessaire dans le contexte actuel de crise.

Nadia Djabali

Rappeler les droits des salariés agricoles et en revendiquer de nouveaux

« Depuis plusieurs semaines, nous enregistrons, lors de chaque élection professionnelle, une progression située entre 10 % et 15 %, ce qui est énorme », se réjouit Dejan Terglav, secrétaire général de la FGTA-FO. Comment la fédération obtient ces résultats ? En expliquant ses positions et en relançant la machine des revendications sur le pouvoir d'achat. Et plus spécifiquement pour les salariés agricoles, en leur rappelant leurs droits et en

en revendiquant des nouveaux parmi la douzaine de revendications portées par FO lors des élections dans les chambres d'agriculture : l'amélioration des salaires et de la couverture sociale; la prévention et la réduction de la pénibilité des tâches; une meilleure reconnaissance de l'ancienneté et des savoir-faire acquis; encourager l'innovation sociale et la promotion des salariés par la formation professionnelle et l'apprentissage dans tous les métiers du



secteur agricole et rural, et enfin l'établissement d'une classification claire, permettant une réelle progression des salaires et

une meilleure définition des niveaux dans la nouvelle convention collective nationale en cours de négociation.

N. D.

Disponible

3 formats*



Agenda poche : 1,60 €
* format : 90 x 168 mm

Agenda médium : 8 €
* format : 165 x 240 mm

Agenda bureau : 15 €
* format : 210 x 297 mm

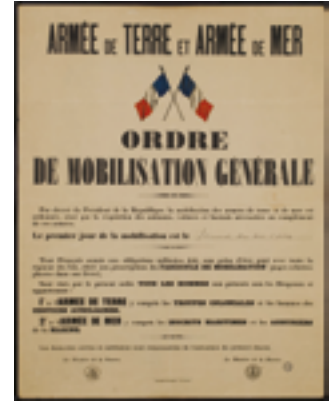
Dans l'agenda 2019 vous trouverez :

Les coordonnées des Unions départementales, des Fédérations, des Organisations FO, un planning annuel, un plan de Métro en couleurs, un atlas en couleurs et bien d'autres adresses utiles.

Passer commande
auprès des délégués **FO**

1914-1918 : la recomposition du mouvement syndical international

Atterré par le ralliement des deux puissantes centrales, allemande et française, à l'Union sacrée¹, le mouvement syndical mondial va tenter de se réorganiser dès 1915 dans un contexte particulièrement difficile.



Il existe une grande différence dans l'approche du syndicalisme entre la France et l'Allemagne. La CGT reste fidèle à la charte d'Amiens de 1906, séparant le syndical du politique. En revanche, la Confédération générale ouvrière allemande est inféodée aux sociaux-démocrates du SPD. Alors que jusqu'aux derniers jours, les syndicalistes français gardent comme slogan «Guerre à la guerre» et veulent préparer la grève générale en cas de déclaration de guerre en Europe, le SPD renonce à cette stratégie dès 1907 et vote l'accroissement du budget militaire dès 1913. Ainsi, lorsque Jouhaux se rend à Bruxelles le 25 juillet 1914 pour rencontrer son homologue allemand Karl Legien (1861-1920), il ne se fait guère d'illusions. En effet, ce dernier lui annonce qu'il n'organisera en aucun cas une grève générale. Six mois plus tard, à Francfort-sur-le-Main, le même n'hésitera pas à expliquer que l'Allemagne étant le pays le plus socialement avancé, il est du devoir des ouvriers de défendre le Reich.

Les socialistes et syndicalistes européens (Alphonse Merrheim pour la CGT), opposés à l'Union sacrée, vont se retrouver à Zimmerwald (5-8 septembre 1915, Suisse), Kienthal (24-30 avril 1916, Suisse)

¹Mouvement de rapprochement politique qui a soudé l'ensemble des belligérants de toutes tendances – politiques ou religieuses –, chacun dans son pays, lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale.

²En russe le mot conseil se traduit par «soviet».

et Stockholm (5-12 septembre 1917), demandant une «paix immédiate, sans annexion». Dès Zimmerwald, la majorité va s'opposer à Lénine et ses partisans (Pierre Monatte pour la CGT) qui appellent au défaitisme, à la «transformation de la guerre impérialiste en guerre révolutionnaire», et à la création de la III^e Internationale, préfigurant la prochaine opposition entre la Fédération syndicale internationale et l'Internationale syndicale rouge. Quant à Léon Jouhaux et ses amis, ils participent à la Conférence syndicale interalliée de Londres le

12 septembre 1917. Leurs buts sont clairs, faire entrer les syndicats dans les futurs organismes internationaux en gestation pour y défendre les intérêts de la classe ouvrière : Organisation internationale du travail, Société des nations...

Dans les empires centraux (Allemagne, Autriche-Hongrie), les syndicats ayant soutenu l'Union sacrée sont momentanément balayés par la flambée révolutionnaire de 1918-1920 et sa nouvelle représentation : les conseils ouvriers, sur un mode apparu en Russie dès 1905².

Christophe Chiclet

LA GRÈVE MALGRÉ LA GUERRE

Avec les lois d'exception, les grèves peuvent conduire ceux qui les suivent directement au front, en première ligne, ou en forteresse. Pourtant, venant de la base, elles vont se multiplier dans toute l'Europe, surtout à partir de 1917. Pendant toute la durée du conflit on en dénombre 1500 en Allemagne, 1800 en France, 2200 en Italie, 3200 en Grande-Bretagne, mais il y aura aussi des grèves insurrectionnelles en Grèce en août 1916 et en Autriche-Hongrie en janvier 1918.

GÉRARD CLÉMENT N'EST PLUS

La Confédération a le regret de faire part du décès de Gérard Clément, secrétaire général de l'UD-FO de Drôme-Ardèche de 1983 à 2008. Il s'est éteint le 27 novembre à l'âge de 70 ans.

Gérard a porté la voix de FO pendant vingt-cinq ans, défendant les salariés avec force et humanisme.

En retraite, Gérard était resté un militant, engagé auprès des autres. Il présidait Remaid, une association d'aide aux victimes. Yves Veyrier, au nom du Bureau confédéral, adresse ses plus sincères condoléances à sa famille, ses proches, ses camarades.



© G. DUCROT

Laurent et Hilaire font la paire et... gagnent

En 2014, deux salariés de Calberson Paris Europe, l'un à FO depuis vingt-huit ans, l'autre déçu par la passivité de la CFDT et de la CGT, décident de remonter le syndicat FO. De leur rencontre naîtra la victoire.

En 2015, FO obtient la première place avec 36,61% des voix.

Le 8 novembre 2018, elle fait un score de 58,51%.

Laurent Borra, 56 ans, a commencé à travailler à seize ans et a pris sa première carte syndicale, à FO, à 24 ans, deux ans seulement après son embauche chez Calberson Paris Europe (messagerie et fret express, groupe Géodis). Ses qualités d'organisateur vont faire qu'il deviendra rapidement chef de quai, mais aussi délégué syndical central, mandat qu'il occupera pendant dix ans.

Il sera confronté à deux plans de licenciements. «Cela m'a aguerri. J'ai compris l'importance d'avoir une vision des problèmes au-delà de l'entreprise. Si on ne comprend pas, par exemple, que nous faisons partie d'un groupe dont l'actionnaire principal est la



Laurent Borra.



Hilaire Mboumba.

SNCF, on peut très vite être débordé et ne pas être en mesure de contrecarrer.» Tout naturellement, le militant s'appuie sur son union départementale (Val-d'Oise), dont il est membre de la commission exécutive, et sur sa fédération (Transports).

En 2014, après s'être éloigné de l'activité syndicale pendant dix ans pour raisons familiales, il décide de se consacrer de nouveau à développer FO face à une direction particulièrement agressive à l'égard des salariés à l'époque.

FO A OBTENU UNE HAUSSE DES EMBAUCHES EN CDI

Encore une fois, il tient bon face à son employeur mais aussi face aux autres syndicats «muets et béats». Ou plutôt, ils tiennent bon, avec Hilaire Mboumba, qui quitte la CGT pour remonter le syndicat FO avec lui. Âgé de 49 ans, Hilaire est aujourd'hui délégué syndical FO. Il avait déjà quitté la CFDT lorsque celle-ci, alors première organisation syndicale, avait accepté la remise en cause de la demi-heure de pause. Il quitte la CGT au moment où elle signe un accord salarial dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire (NAO) à... 0% et reste passive face au licenciement abusif de plusieurs collègues.

En 2015, un an après la rencontre des deux syndicalistes qui ont pour point commun de ne jamais rien concéder en échange de leur liberté de pensée et de parole, FO devient

la première organisation syndicale avec 36,60% des voix.

Depuis, l'ancienne direction a démissionné. Le harcèlement à l'égard des salariés a cessé. FO a notamment obtenu une augmentation des embauches en CDI (l'entreprise en compte désormais 364 contre 315 en 2015).

Laurent explique : «Vu le passif, la direction actuelle fait attention. Et notre force aujourd'hui c'est que les gens du quai, qui manipulent les colis tous les jours, ceux sans qui l'entreprise ne peut pas tourner, ont dans leur immense majorité compris que leur intérêt c'est d'être avec nous. Nous privilégions toujours la négociation pour désamorcer le conflit. Mais si besoin demain, nous pouvons bloquer la boîte.» Parce qu'«il est aussi important d'accompagner individuellement les salariés», le syndicat a mis en place une permanence bihebdomadaire. Il se bat aussi pour un véritable accord égalité hommes-femmes et alimente la discussion avec les salariés par la diffusion de tracts dénonçant, explications détaillées à l'appui, les contre-réformes du gouvernement en matière de sécurité sociale ou encore de retraite.

Le 8 novembre dernier, FO a récolté les fruits de cette présence sur tous les fronts en remportant cette fois 58,51% des voix aux élections au comité social et économique (CSE). Et le nombre d'adhésions a doublé en quatre ans.

Evelyne Salamero